

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

04 avril 2014 – n° 03

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS SELON L'ARTICLE L 2122-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Maire fait connaître qu'en vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Il s'ensuit que le nombre maximal des Adjointes peut être de 10.

En conséquence, le Maire propose au Conseil d'user de la faculté donnée par la Loi, et de créer, pour la durée de son mandat, 9 postes d'Adjointes.

LE CONSEIL

- OUI la proposition du Maire,
- VU l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DECIDE de fixer à NEUF le nombre des Adjointes au Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges pour la durée du mandat du Conseil Municipal.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

*Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal.....* 35

Séance du 04 avril 2014

*Nombre des Membres en
exercice.....* 35

*Nombre des Membres présents
à la séance.....* 35

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de :

Procuration(s)..... 0

- 1.- Monsieur Olivier CASPARY, représentant le Maire sortant, Christian PIERRET,
- 2.- Madame Jacqueline THIRION, doyenne d'âge,
- 3.- Monsieur David VALENCE, Maire nouvellement élu.

Etaient présents :

David VALENCE, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Bruno TOUSSAINT, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Gina FILOGONIO, Mustapha GUGLU, Caroline PRIVAT, Jean-Paul BESOMBES, Jacqueline THIRION, Marc FRISON-ROCHE, Sabriya CHINOUNE, Nicolas BLOSSE, Marie-Josée LOUDIG, Christopher ZIEGLER, Christine FELDEN, François FICHTER, Marie-France LECOMTE, Issam BENOuada, Roselyne FROMENT, Pierre JEANNEL, Isabelle DE BECKER, Ousseynou SEYE, Marie-claude ANCEL, Johann RUH, Serge VINCENT, Christine URBES, Jean-Louis BOURDON, Nadia ZMIRLI, Michel CACCLIN, Ramata BA, Ohran TURAN, Nathalie TOMASI

Excusé et a donné procuration :

/

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
